

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV BH OBLIGATAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 mai 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes PROAUDIT représenté par M. Tarak ZAHAF.

#### BILAN au 31 Décembre 2023 (unité: Dinars tunisiens )

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>AC - 1 Portefeuille-titres</b>	<b>3 - 1</b>	<b>75 853 521</b>	<b>78 893 363</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 237 486	5 425 762
b- Obligations et valeurs assimilées		71 616 035	73 467 601
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3 - 3</b>	<b>19 986 566</b>	<b>26 735 240</b>
a- Placements monétaires		13 939 964	23 687 831
b- Disponibilités		6 046 602	3 047 409
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>3 - 5</b>	<b>647 261</b>	<b>678 814</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>96 487 348</b>	<b>106 307 417</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA 1 - Opérateurs créditeurs</b>	<b>3 - 7</b>	129 443	147 390
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3 - 8</b>	459 317	459 780
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>588 760</b>	<b>607 170</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP1 - Capital</b>	<b>3 - 6</b>	<b>89 851 938</b>	<b>100 033 061</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>6 046 650</b>	<b>5 667 186</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		73	18
b - Sommes distribuables de l'exercice		6 046 577	5 667 168
<b>ACTIF NET</b>		<b>95 898 588</b>	<b>105 700 247</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>96 487 348</b>	<b>106 307 417</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2023**  
 (unité: Dinars tunisiens )

	Notes	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u></b>	<b>3 – 2</b>	<b>5 564 471</b>	<b>4 204 891</b>
a- Dividendes		-	-
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 564 471	4 204 891
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3 – 4</b>	<b>1 403 651</b>	<b>2 195 352</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>6 968 122</b>	<b>6 400 243</b>
- <b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3 – 9</b>	538 951	575 228
- <b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>6 429 171</b>	<b>5 825 015</b>
- <b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3 – 10</b>	171 105	173 331
- <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>6 258 066</b>	<b>5 651 684</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		(211 489)	15 484
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>6 046 577</b>	<b>5 667 168</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		211 489	(15 484)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(488 335)	233 690
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		771 691	56 236
Frais de négociation de titre		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>6 541 422</b>	<b>5 941 610</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2023**

(unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b><u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>6 541 422</b>	<b>5 941 610</b>
a- Résultat d'exploitation	6 258 066	5 651 684
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	(488 335)	233 690
c- +/- values réalisées sur cession de titres	771 691	56 236
d- Frais de négociation des titres	-	-
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>5 667 105</b>	<b>4 736 995</b>
<b><u>AN 3 - Transactions sur le capital</u></b>		
<b>a- Souscriptions</b>	<b>57 441 079</b>	<b>58 617 293</b>
* Capital	56 131 000	56 701 900
* Régularisation des sommes non distribuables	(393 589)	(574 769)
* Régularisation des sommes distribuables	1 703 668	2 490 162
<b>b- Rachats</b>	<b>68 117 056</b>	<b>55 547 620</b>
* Capital	66 673 700	53 279 400
* Régularisation des sommes non distribuables	(471 810)	(535 926)
* Régularisation des sommes distribuables	1 915 166	2 804 146
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(9 801 660)</b>	<b>4 274 288</b>
<b>AN 4 - Actif net</b>		
a- En début de l'exercice	105 700 248	101 425 959
b- En fin de l'exercice	95 898 588	105 700 247
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>		
a- En début de l'exercice	1 008 920	974 695
b- En fin de l'exercice	903 493	1 008 920
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>106,142</b>	<b>104,766</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>6,68%</b>	<b>5,67%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**(LES CHIFFRES SONT EXPRIMES EN DINARS)**

**PRESENTATION DE SICAV BH OBLIGATAIRE**

« **SICAV BH OBLIGATAIRE** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 juin 1997, et a reçu l'agrément du ministre des Finances le 14 avril 1997.

**1. NOTE SUR LE REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

**2. NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achats, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « BH OBLIGATAIRE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

### 2.3. Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

### 2.4. Evaluation des titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires. Ils sont présentés au niveau de la note sur les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Intérêts des pensions livrés ».

### 2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3. NOTE SUR LE BILAN :

### 3.1. Note sur le Portefeuille titres :

L'état du portefeuille titre ainsi que la note à long terme au 31 décembre 2023 et se détaille ainsi :

	Code ISIN	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val. au 31.12.2023	% Actif	% Actif Net	Note / Garantie
<b>Titre</b>	-		<b>69 148 976</b>	<b>71 616 035</b>	<b>74,22%</b>	<b>74,68%</b>	
<b>Titres de l'Etat</b>	-		<b>41 150 000</b>	<b>42 486 623</b>	<b>44,03%</b>	<b>44,30%</b>	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	22 500	2 250 000	2 271 677	2,35%	2,37%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	22 500	2 250 000	2 270 341	2,35%	2,37%	
EMP NAT T1 2021 CAT B	TN0008000838	20 000	2 000 000	2 070 979	2,15%	2,16%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	10 000	1 000 000	1 040 986	1,08%	1,09%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	20 000	2 000 000	2 088 899	2,16%	2,18%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN0OU20VQYS5	2 000	200 000	213 226	0,22%	0,22%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN0OU20VQYS5	10 000	1 000 000	1 066 130	1,10%	1,11%	

EMP NAT 2021 T3 CB TV	TN5QHXZ8T348	7 000	700 000	707 223	0,73%	0,74%	
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	30 000	3 000 000	3 065 783	3,18%	3,20%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	30 000	3 000 000	3 071 341	3,18%	3,20%	
EMP NAT 2022 T3 CC TF	TN4A4WPDZOC1	30 000	3 000 000	3 067 542	3,18%	3,20%	
EMP NAT 2022 T3 CC TV	TNIZ090I5G66	30 000	3 000 000	3 072 748	3,18%	3,20%	
EMP NAT 2023 T1 CB TF	TNCGJF5TW027	23 000	2 300 000	2 457 101	2,55%	2,56%	
EMP NAT 2023 T1 CB TV	TN3C6DVEWM76	34 500	3 450 000	3 683 006	3,82%	3,84%	
EMP NAT 2023 T2 CB TV	TNN50G7PX8W5	5 000	500 000	524 040	0,54%	0,55%	
EMP NAT 21 T2 CB	TN0008000895	105 000	10 500 000	10 759 226	11,15%	11,22%	
EMP NAT 22 1T CBTF	TNHG2VXQ3BG0	10 000	1 000 000	1 056 375	1,09%	1,10%	
<b>Obligations de sociétés</b>	-		<b>27 998 976</b>	<b>29 129 412</b>	<b>30,19%</b>	<b>30,38%</b>	
BIAT 2022-1 CD TV	TNG0JL1IIN67	25 000	2 500 000	2 627 084	2,72%	2,74%	BB
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	3 000	300 000	321 472	0,33%	0,34%	BBB+
HL 2023-1 VAR TMM+2.60%	TNAGSVAWF5T2	15 000	1 500 000	1 596 761	1,65%	1,67%	
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	15 000	1 500 000	1 607 359	1,67%	1,68%	BBB+
A. LEASE 2022-1 CA TF	TN4J4VCBM14O	5 000	400 000	408 855	0,42%	0,43%	ATTIJARI LEASING
ABC 2020-1 CA TF	TN0007780067	5 000	200 000	209 281	0,22%	0,22%	AAA.TN
A.BANK 2009 CA TF	TN0003400348	20 000	132 760	134 236	0,14%	0,14%	A B
A.BANK 2009 CB TV	TN0003400355	15 000	99 359	101 136	0,10%	0,11%	A B
A.BANK 2009 CB TV	TN0003400355	5 000	32 655	33 247	0,03%	0,03%	A B
A.BANK 2010	TN000340040	40 000	532 697	545 260	0,57%	0,57%	A B
A. BANK 2010	TN0003400405	35 000	466 305	477 297	0,49%	0,50%	A B
A.BANK 2020-03 CA TF	TN0003400660	20 000	1 200 000	1 277 915	1,32%	1,33%	A B
A.BANK 2021-1 CA TV	TN0003400686	31 000	3 100 000	3 277 357	3,40%	3,42%	A B
ATB 2017 CB TV	TN0003600640	37 500	1 500 000	1 595 642	1,65%	1,66%	ATB
ATL 2017-1 CC TF	TN0004700704	50 000	1 000 000	1 049 784	1,09%	1,09%	BBB
ATL 2021-1 CA TF	TNFUHZ3R7VR5	10 000	800 000	859 420	0,89%	0,90%	BBB+
ATL 2017-2 CB TF	TN0004700712	5 000	100 000	101 330	0,11%	0,11%	BB
A. LEASE 2016-2 CB TF	TN0006610430	5 000	100 000	105 216	0,11%	0,11%	BB+
BH 2009	TN0001900844	75 000	570 050	570 116	0,59%	0,59%	BH
BH 2019-1 CA TV	TN0001901081	6 000	120 000	127 420	0,13%	0,13%	BH
BNA 2009	TN0003100674	25 000	165 800	171 055	0,18%	0,18%	BNA
BNA 2017-1 CB TF	TN0003100716	40 000	800 000	829 045	0,86%	0,86%	BNA
BNA 2017-1 CB TF	TN0003100716	24 000	480 000	497 427	0,52%	0,52%	BNA
BTK 2009	TN0004620134	15 000	199 350	211 150	0,22%	0,22%	BTK
CIL 2020 -1 CA TF	TN0004201471	5 000	150 000	150 932	0,16%	0,16%	BBB-
CIL 2023-1 TF 10.55%	TNY1F6BOX6F5	5 000	500 000	523 123	0,54%	0,55%	BBB
A.BANK 2008 CB TF	TN0003400330	7 500	187 500	193 761	0,20%	0,20%	AMEN BANK
HL 2017-1 CB TF	TN0007310360	5 000	100 000	105 592	0,11%	0,11%	BB

HL 2017-3	TN0007310444	15 000	600 000	636 888	0,66%	0,66%	BB+
HL 2020-02	TN0007310543	18 160	726 400	734 669	0,76%	0,77%	F2
HL 2020-03	TN0007310550	12 000	720 000	774 777	0,80%	0,81%	BB+
HL 2022-1	TN77U54Q5NV3	17 000	1 360 000	1 440 476	1,49%	1,50%	BB+
HL 2023-1 FIXE 10.75%	TNL7VQZVHR54	10 000	1 000 000	1 065 792	1,10%	1,11%	
SERVICOM 2016	TN0007340128	5 000	300 000	0	0,00%	0,00%	SERVICOM
STB 2008/1 CB TV	TN0002600997	5 000	31 250	32 461	0,03%	0,03%	STB
STB 2010/1	TN0002601045	20 000	265 800	274 569	0,28%	0,29%	STB
STB 2019-1 CA TV	TN0002601151	5 000	100 000	100 739	0,10%	0,11%	STB
STB 2020-1 CA TF	TN0002601201	6 000	240 000	254 321	0,26%	0,27%	STB
TL 2017-1	TN0002101962	10 000	200 000	207 092	0,21%	0,22%	
TL 2017-2	TN0002101988	10 000	400 000	423 508	0,44%	0,44%	
TLF 2019-1	TN0002102127	7 500	450 000	471 579	0,49%	0,49%	BBB+
TLF 2019-1	TN0002102127	4 000	240 000	251 509	0,26%	0,26%	BBB+
TLF 2023-2 FIXE 10.70%	TNMCJHUZPRD0	5 000	500 000	504 476	0,52%	0,53%	BBB-
TLF 2020 CA TF	TN0002102143	7 000	420 000	451 798	0,47%	0,47%	
TLF 2021 CA TF	TNZSBU7F6WY7	6 000	360 000	365 012	0,38%	0,38%	BB+
TLF 2019-1 CA TV	TN0002102119	7 500	150 000	156 541	0,16%	0,16%	BBB
UIB 2009 CB TF	TN0003900230	30 000	199 050	203 096	0,21%	0,21%	UIB
WIFAK BANK 2022-2	TNR4CLXNS261	10 000	1 000 000	1 071 836	1,11%	1,12%	BH
<b>Titres des OPCVM</b>	-		<b>3 959 141</b>	<b>4 237 486</b>	<b>4,39%</b>	<b>4,42%</b>	
MCP SAFE FUND	TNGUV3GCXU41	21 396	3 050 275	3 056 931	3,17%	3,19%	
TUNISIE SICAV	TN0002100998	10 135	908 866	1 180 555	1,22%	1,23%	
<b>Total Général</b>	-		<b>73 108 117</b>	<b>75 853 521</b>	<b>78,61%</b>	<b>79,10%</b>	

(\*) Emprunt Obligataire « SERVICOM 2016 »

Les cinquième, sixième, septièmes et huitièmes échéances de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » prévues respectivement pour le 12 Février 2019, le 12 Août 2019, le 12 Février 2020 et le 12 Août 2020 n'ont pas été réglé aux échéances convenues.

La SICAV BH Obligataire a procédé au reclassement de ces échéances impayées, dont le montant en principal s'élève à 200.000 Dinars, au niveau de la rubrique « Créances d'exploitations ». La SICAV BH Obligataire a procédé aussi à la suspension de la comptabilisation des produits d'intérêts sur cet Emprunt Obligataire, et à la constatation d'une dépréciation pour un montant de 200.000 Dinars.

SICAV BH Obligataire a convenu à un accord de restructuration de cet emprunt qui a été validé par l'assemblée Générale spécial des souscripteurs du 01/10/2019. Cet accord porte principalement sur la modification du taux de rémunération de l'emprunt qui passe de 8.2% à 11.6% et le rééchelonnement de la créance. Cet accord n'a pas été respecté.

SICAV BH Obligataire a constaté au cours de l'année 2021 une dépréciation de 259 820 Dinars sur ce titre.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Intérêts courus (*)	Plus (moins) values latentes (*)	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) values réalisées
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>76 045 306</b>	<b>2 381 377</b>	<b>466 680</b>	<b>78 893 363</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Emprunt National émis par l'Etat	6 250 000			6 250 000	
Obligations émises par les sociétés	5 300 000			5 300 000	
Titres OPCVM	4 970 166			4 970 166	
<b>* Cessions et remboursements de l'exercice</b>					
Annuités et cessions des obligations	-13 787 250			-13 787 250	
Cession des Titres OPCVM	-5 670 105			-5 670 105	771 691
<b>* Variation des plus ou moins values latentes</b>					
Titres OPCVM			-488 335	-488 335	
<b>* Variation des intérêts courus</b>		385 682		385 682	
<b>Soldes au 31 décembre 2023</b>	<b>73 108 117</b>	<b>2 767 059</b>	<b>-21 655</b>	<b>75 853 521</b>	<b>771 691</b>

(\*) : Dans le but de ramener à zéro la valeur des obligations SERVICOM 2016, acquise auparavant à une valeur de 300 000 Dinars, la SICAV a procédé, courant les exercices antérieurs, à la constatation de la dépréciation de valeur de ces obligations par la comptabilisation de moins-values latentes sur ces titres.



### 3-2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres affichent un solde de **5 564 471** dinars au 31-12-2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Revenus des obligations	2 479 846	2 728 548
Revenus des titres de l'Etat	3 084 625	1 476 343
<b>Total</b>	<b>5 564 471</b>	<b>4 204 891</b>

### 3-3 Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les disponibilités s'élèvent au 31-12-2023 à **19 986 566** dinars et se détaillent comme suit :

#### a- Les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2023 à **13 939 964** Dinars, et se détaille comme suit :

Désignation	Code ISIN	Qté	Durée (Jours)	Taux	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2023	% Actif	Emetteur
<b>Certificats de Dépôt</b>					<b>5 410 856</b>	<b>5 490 804</b>	<b>5,69%</b>	
CD131223/020124KALAASGHIR	TNLOMI3WMSR6	1	20	8,99%	498 012	499 901	0,52%	BH
CD131223/020124SOUSSECORN	TNL0MI3WMSR6	1	20	8,99%	498 012	499 901	0,52%	BH
CD281223/170124KELIBIA	TN4UXRAXXVW2	1	20	8,99%	498 012	498 410	0,52%	BH
CD041023/020124BHLEASING	0410020124BH	4	90	10,65%	1 958 505	1 999 539	2,07%	BH
CD181023/160124BHLEASING	1810160124BL	4	90	10,70%	1 958 315	1 993 053	2,07%	BH
<b>Pension Livrée</b>					<b>8 299 045</b>	<b>8 449 160</b>	<b>8,76%</b>	
PL011123/300124BHO-BTE		1	90	9,50%	1 000 461	1 016 566	1,05%	BTE
PL021023/030124BHO-AB		1	93	9,15%	999 086	1 022 194	1,06%	AMEN BANK
PL031123/090124BHO-BTE		1	67	9,50%	500 422	508 213	0,53%	BTE
PL041023/040124BHO-BTL		1	97	10,00%	800 000	819 778	0,85%	BTL
PL131023/110124BHO-BTL		1	90	10,00%	1 000 000	1 022 222	1,06%	BTL
PL161023/160124BHO-BTL		1	92	10,00%	1 000 000	1 021 389	1,06%	BTL
PL231023/230124BHO-BTE		1	92	9,50%	1 000 257	1 018 734	1,06%	BTE
PL231023/240124BHO-BTL		1	93	10,00%	1 000 000	1 019 444	1,06%	BTL
PL251223/250324BHO-TSB		1	91	9,99%	499 300	500 270	0,52%	TSB
PL261223/260224BHO-TSB		1	62	9,99%	499 519	500 350	0,52%	TSB
<b>TOTAL</b>					<b>13 709 901</b>	<b>13 939 964</b>	<b>14,45%</b>	

#### b- Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **6 046 602** dinars au 31-12-2023 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Comptes à terme (i)	-	2 639 237
Avoirs en banque	6 046 602	408 172
<b>Total</b>	<b>6 046 602</b>	<b>3 047 409</b>

### 3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2023 à **1 403 651** Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts des comptes à terme	434 069	788 645
Intérêts des billets de trésorerie	15 216	72 469
Intérêts des certificats de dépôt	954 366	1 334 238
<b>Total</b>	<b>1 403 651</b>	<b>2 195 352</b>

### 3-5 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **647 261** dinars au 31-12-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Titres de créance échus*	86	86
Agios créditeurs à encaisser	3 667	10 740
Annuitée EO BH 2009 échue à encaisser	626 160	650 640
Compte d'attente	17 348	17 348
<b>Total</b>	<b>647 261</b>	<b>678 814</b>

(\*) Les sommes en principal se rapportant à la cinquième, sixième, septième et huitième échéance de l'échéancier initial de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 », considérées comme impayées par la SICAV BH Obligataire, et dont le montant s'élève à 200 000 Dinars ont été reclassées parmi les Titres de créances échus. Une provision pour dépréciation de 200.000 Dinars a été constatée sur cette créance. Les fractions intérêts conventionnels et intérêts de retard se rapportant à la cinquième échéance, et qui ont été reclassé parmi les Titres de créances échus, ont fait l'objet de réservation d'intérêts pour un montant de 17.370 Dinars.

### 3-6 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2023 au 31-12-2023 se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
<b>Capital au 1<sup>er</sup> Janvier</b>		
Montant	100 033 061	96 359 478
Nombre de titres	1 008 920	974 695

Nombre d'actionnaires	911	962
<b>Souscriptions réalisées</b>		
Montant (Nominal)	56 131 000	56 701 900
Régul. des sommes non distribuables	(393 589)	(574 769)
Nombre de titres émis	561 310	567 019
<b>Rachats effectués</b>		
Montant (Nominal)	(66 673 700)	(53 279 400)
Régul. des sommes non distribuables	471 810	535 926
Nombre de titres rachetés	666 737	532 794
<b>Autres effets sur le capital</b>		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(488 335)	233 690
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	771 692	56 236
Frais de négociation des titres	-	-
<b>Capital au 31 Décembre</b>		
Montant	89 851 938	100 033 061
Nombre de titres	903 493	1 008 920
Nombre d'actionnaires	850	911

### 3-7 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **129 443** dinars au 31-12-2023 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire à payer	128 253	146 200
Rémunération du dépositaire à payer	1 190	1 190
<b>Total</b>	<b>129 443</b>	<b>147 390</b>

### 3-8 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2023 à **459 317** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Solde des souscriptions Rachats	-	10 054
Jetons de présence à payer	28 125	28 125
Actionnaires dividendes à payer	386 619	383 435
Etat retenues à la source	17	17
Honoraires commissaire aux comptes à payer	26 283	27 541
Redevances CMF à payer	7 782	8 942
TCL à payer	1 412	1 499
Autres rémunérations	167	167

Compte d'attente passif	3 518	-
Intérêts intercalaires encaissés d'avance (*)	5 394	-
<b>Total</b>	<b>459 317</b>	<b>459 780</b>

(\*) Il s'agit des intérêts intercalaires EO TLF 2023/2 encaissés le 08/12/2023 et dont la période de souscription a été clôturée le 08/01/2024.

### 3-9 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à **538 951** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Rémunération du gestionnaire	537 761	574 038
Rémunération du dépositaire	1 190	1 190
<b>Total</b>	<b>538 951</b>	<b>575 228</b>

### 3-10 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à **171 105** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Redevances CMF	98 047	104 372
Honoraires commissaire aux comptes	25 025	22 259
Jetons de présence	28 125	28 140
Rémunération du Directeur Général	2 000	1 973
Contribution Sociale de Solidarité	400	200
TCL	17 331	16 380
Autres charges	177	7
<b>Total</b>	<b>171 105</b>	<b>173 331</b>

## 4. DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS :

### 4.1. Données par action :

Données par action	2023	2022	2021	2020	2019
Revenus des placements	7,712	6,344	6,458	5,611	8,132
Charge de gestion des placements	0,597	0,570	0,623	0,463	0,586
<b><u>Revenu net de placements</u></b>	<b>7,116</b>	<b>5,774</b>	<b>5,835</b>	<b>5,148</b>	<b>7,546</b>
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	0,189	0,172	0,173	0,153	0,203
<b><u>Résultat d'exploitation (1)</u></b>	<b>6,927</b>	<b>5,602</b>	<b>5,662</b>	<b>4,995</b>	<b>7,343</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,234	0,015	-0,465	0,454	-1,473
<b><u>Somme distribuable de l'exercice</u></b>	<b>6,692</b>	<b>5,617</b>	<b>5,197</b>	<b>5,449</b>	<b>5,870</b>

Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	-0,540	0,232	-0,277	0,146	0,153
+/- valeurs réalisées sur cession des titres	0,854	0,056	0,284	0,014	0,131
Frais de négociation de titre	0,000	0,000	-0,001	0,000	-0,003
<b><u>+/- valeurs sur titres (+) Frais de négociation (2)</u></b>	<b>0,314</b>	<b>0,287</b>	<b>0,006</b>	<b>0,160</b>	<b>0,281</b>
<b><u>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</u></b>	<b>7,240</b>	<b>5,889</b>	<b>5,668</b>	<b>5,155</b>	<b>7,624</b>
<b><u>Résultat non distribuable de l'exercice</u></b>	<b>0,314</b>	<b>0,287</b>	<b>0,006</b>	<b>0,160</b>	<b>0,281</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-0,013	0,000	-0,004	0,015	-0,059
<b><u>Somme non distribuable de l'exercice</u></b>	<b>0,301</b>	<b>0,287</b>	<b>0,002</b>	<b>0,175</b>	<b>0,222</b>
Distribution de dividendes	5,617	5,198	5,449	5,870	5,520
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106,142</b>	<b>104,766</b>	<b>104,059</b>	<b>104,309</b>	<b>104,555</b>

#### 4.2. Ratios pertinents :

Libellé	2023	2022	2021	2020	2019
Actif Net Moyen	98 075 416	104 385 072	110 002 391	97 674 621	103 166 661
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,55%	0,55%	0,55%	0,48%	0,45%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,17%	0,15%	0,16%	0,16%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,67%	5,69%	5,02%	5,20%	5,66%

#### 5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE

- La gestion de la SICAV BH OBLIGATAIRE est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,55% applicable depuis le 18 septembre 2020 (0,45%TTC auparavant) et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la BH BANK perçoit une rémunération qui s'élève à 1 190 DT TTC par an (prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire).

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023**

### **I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

#### **1. Opinion sur les états financiers**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 09 mars 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints, faisant apparaître un total du bilan, de **D : 96 487 348**, un actif net de **D : 95 898 588** et un bénéfice de **D : 6 541 422** présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

#### **3. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion, semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la direction pour l'établissement des états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de

l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable, que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons-en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 Mars 2024

**Le commissaire aux comptes**

**ProAudit**

**Mr. Tarak ZAHAF**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV BH OBLIGATAIRE, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

**I. Conventions réglementées**

**I.1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2023**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration de conventions nouvelles conclues par votre société et entrants dans le champ d'application de ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

**I.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2023**

- La convention de dépositaire conclue le 18 Juin 1997 entre la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » et la « BH BANK » continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2022. Le dépositaire perçoit une rémunération fixe annuelle de 1 190 Dinars TTC.

La charge supportée à ce titre, au 31 décembre 2023, s'élève à 1 190 dinars.

- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV BH OBLIGATAIRE » et la société « BH INVEST » continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2023. En vertu de cette convention, la société « BH INVEST » assure l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière, et administrative. La rémunération annuelle est calculée au taux de 0,55% TTC de l'actif net.

La charge supportée à ce titre, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 537 761 dinars.

**II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

- La rémunération du directeur général s'élève à 167 Dinars brut par mois.  
Courant 2023, le Directeur Général de la société a perçu une rémunération annuelle brute de 2 000 dinars.

L'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2023 statuant sur les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022 a fixé le montant brut des jetons de présence à 4 687,500 Dinars brut par administrateur. La charge enregistrée au titre des jetons de présence (y compris la quote-part de régularisations afférentes à l'exercice précédent) totalise un montant brut de 28 125 Dinars.

Tunis, le 27 Mars 2024

**Le commissaire aux comptes**

**ProAudit**

**Mr. Tarak ZAHAF**